



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exportations

Question écrite n° 34014

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre du commerce extérieur sur la place de l'agroalimentaire français à l'export. Dans le contexte de dégradation de notre solde commercial déficitaire de 67 milliards d'euros en 2012, les industries agricole et agroalimentaire représentent un atout pour la balance commerciale française avec un excédent de 11,5 milliards d'euros en 2012. Ce solde résulte essentiellement de nos exportations de vins et spiritueux. Second exportateur mondial pour l'agroalimentaire en 2000 derrière les États-unis, la France occupe en 2013 le cinquième rang derrière les États unis d'Amérique, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Brésil. Un récent rapport sénatorial a mis en exergue la dispersion des moyens entre plusieurs ministères, quatre opérateurs (UbiFrance Sopexa, Adepta et FranceAgrimer) et un ensemble d'acteurs publics et privé. Selon ce rapport l'absence de stratégie commune ne semble ni garantir une utilisation optimale des crédits budgétaires, ni assurer une attractivité efficace de l'offre française. Ce rapport propose de s'inspirer et de diffuser les bonnes pratiques mises en oeuvre par les initiatives telles que le club des exportateurs États unis d'Amérique, « *french gourmet* » et « *taste of France* » à New-York et de les appuyer au plus haut niveau sans remettre en cause leur efficacité et leur souplesse d'organisation. Il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette proposition.

Texte de la réponse

Depuis 2012, la France est le cinquième exportateur agroalimentaire mondial, derrière les États-Unis, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Brésil. Les exportations de produits agricoles et agroalimentaires représentent le 2e excédent de la balance commerciale française avec 11 milliards d'euros en 2013 (60 milliards d'euros d'exportations et 49 milliards d'euros d'importations), après l'aéronautique. Les trois-quarts de nos exportations (44 milliards d'euros) sont majoritairement composés de produits transformés (produits des industries agroalimentaires). Les produits non-transformés (produits agricoles) représentent un quart de nos exportations (16 milliards d'euros). Trois postes - les vins et spiritueux, les céréales et les produits laitiers - constituent environ 38 % du total des exportations de produits agricoles et agroalimentaires. Le marché de l'Union européenne concentre la majorité des exportations françaises (65 % des exportations de PAA en 2013). Le soutien au développement à l'export du secteur agroalimentaire constitue l'une des priorités de mon action, qui s'articule autour du dispositif des « Familles à l'export » et notamment, de la famille « Mieux se nourrir ». L'agroalimentaire constitue en effet un secteur stratégique, au regard des perspectives de développement du commerce mondial à l'horizon de 10 ans, en raison en particulier de la croissance des classes moyennes des pays émergents. Cette stratégie vise à favoriser la synergie et le dialogue entre des « têtes de ponts » de la filière - acteurs privés et publics (entreprises et comités stratégiques de filières), les ministères, les institutions financières (BPI, CDC, etc.), ou politiques telles que les collectivités locales, et leurs réseaux nationaux ou à l'étranger - pour créer une dynamique de structuration et d'intégration de l'offre française à l'export. En identifiant des projets structurants et en portant le dialogue auprès des différents partenaires dans un certain nombre de pays prioritaires, les Fédérateurs ont pour mission d'accélérer et, de manière originale, renforcer la visibilité des compétences françaises de ces secteurs à l'international. Le secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de

la promotion du tourisme et des Français de l'étranger a décidé, en lien avec le ministre des affaires étrangères et du développement international, de nommer Mme Catherine Chavier comme fédératrice de la famille à l'export « Mieux se nourrir ». Elle a ainsi pour mission d'oeuvrer au développement de la filière agroalimentaire à l'export. L'enjeu consiste à participer à la constitution d'une équipe de France de l'international et identifier des actions concrètes, reproductibles, pour améliorer l'efficacité de l'action de l'Etat, de ses opérateurs, des entreprises et des fédérations professionnelles. Les initiatives telles que les opérations « Taste of France » ou « French Gourmet » ont ainsi vocation à être soutenues par le dispositif de la famille « Mieux se nourrir ».

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34014

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Commerce extérieur

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 7992

Réponse publiée au JO le : [6 janvier 2015](#), page 69